

Une charte Chantier Vert :

Pour quoi faire ?

Cette charte constitue un document de référence pour tous les Organismes de Sécurité Sociale et vise à améliorer les pratiques sur les chantiers de bâtiments afin de :

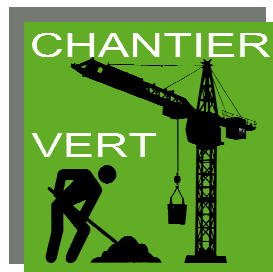
- organiser le chantier pour limiter les nuisances sur le voisinage et le personnel de l'organisme en cas de travaux en site occupé,
- limiter les risques sur la santé des ouvriers,
- limiter les pollutions de proximité,
- limiter la quantité de déchets produits et mettre en place un tri sélectif pour une élimination conforme à la réglementation.

Tout chantier génère des impacts et nuisances sur l'environnement



Il n'y a pas de petit geste ...

Le Chantier Vert ou l'éco-attitude dans le B.T.P.



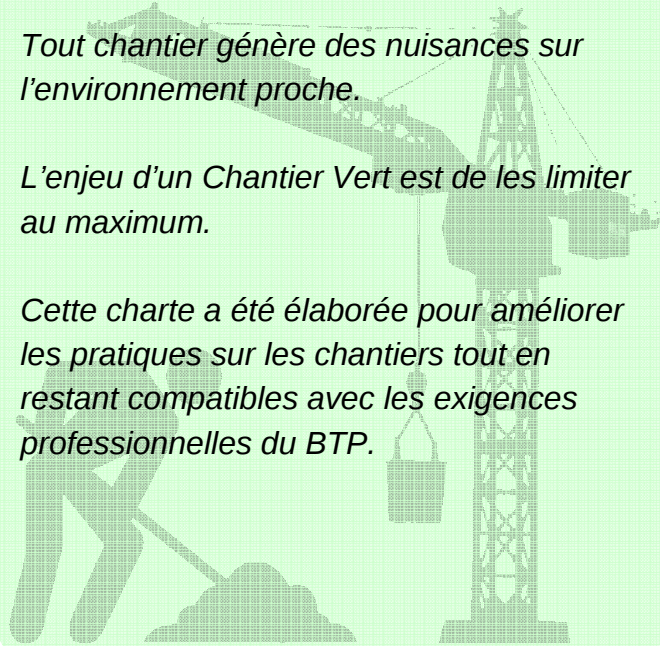
Qu'est ce qu'un Chantier Vert ?

Un Chantier Vert est un chantier respectueux de l'environnement.

Tout chantier génère des nuisances sur l'environnement proche.

L'enjeu d'un Chantier Vert est de les limiter au maximum.

Cette charte a été élaborée pour améliorer les pratiques sur les chantiers tout en restant compatibles avec les exigences professionnelles du BTP.



Quels comportements adopter ?

Assurer ma sécurité et celle des autres :

- je respecte les règles de santé et de sécurité sur le chantier,
- en cas de doute, j'interroge le CSPS.

Gérer les déchets :

- je ne brûle pas de déchets sur site,
- je n'enfouis pas et je n'utilise pas en remblais les déchets,
- j'évacue les déchets oubliés sur place, en particulier ceux pouvant être emportés par le vent,
- je maintiens la voie publique en état de propreté,
- j'utilise les poubelles et les bennes appropriées à chaque type de déchets,
- je bâche les bennes afin que les déchets fins ou légers ne s'envolent pas.

Eviter les gaspillages :

- j'éteins les lumières,
- je ne laisse pas l'eau couler inutilement,
- je signale les fuites,
- je ne laisse pas les appareils sous tension après utilisation.

Limiter le bruit :

- je limite l'usage des avertisseurs sonores au seul risque immédiat,
- je respecte les plages horaires d'utilisation des équipements très bruyants et dispose les matériels très bruyants le plus à l'écart possible des habitations.

Limiter les pollutions :

- je ne réalise pas de vidange de véhicule sur site,
- je ne vide pas les résidus de produits dangereux dans les réseaux d'assainissement,
- je lave les camions au poste de lavage avec débourbeur,
- je ne prélève pas d'eau sur les bouches d'incendie,
- je coupe les moteurs des véhicules en stationnement (y compris pendant les livraisons).